

# REGLEMENT PARTICULIER

## RALLYCROSS DE LESSAY - MANCHE

Les articles non repris dans le règlement particulier de cette compétition sont conformes à la réglementation générale Rallycross 2018

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO PAYS NORMAND et l'Association Circuit Sports Mecaniques Lessay-Manche organisent les 06 et 07 OCTOBRE une compétition automobile Nationale de Rallycross intitulée :

Rallycross de LESSAY - MANCHE.

Le Rallycross de LESSAY compte pour :

- Le Championnat de France de Rallycross.
- La Coupe de France de Rallycross.
- Le Championnat de France Junior, Coupe Twingo R1 et Coupe Féminine.
- Le challenge du comité de Normandie
- Le Trophées des pilotes de l'ACO
- Le Trophées des commissaires de l'ACO

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie.....( le 13/07/18 (date) sous le numéro 47.....(numéro) et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° 586.....(numéro) en date du 27/07/18 (date).

#### 1.1. OFFICIELS

##### Observateur FFSA

- Alain BARRE / 3120

##### Collège des Commissaires Sportifs

###### Président

- Gérard LORIEUX / 7914

###### Membres

- Bernard HAINRY / 20574

- Jean-Claude LEUVREY / 88

##### Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

-Corinne MOREAU / 156037

##### Directeur de Course Responsable de l'épreuve

- Dany BOULAY / 2490

##### Directeur de Course Adjoint

- Franck MARIE / 5847

##### Directeur de Course Adjoint formule de promotion Twingo R1

- Pascal JAMOIS / 105157

F. F. S. A.  
PERMIS D'ORGANISATION  
N° 586  
DATE 27/07/2018

**Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images**

-Joël RIBEIRO-DIAS /184115

**-Assistant Vidéo**

-Stéphane DREAN / 8601

**- Adjoint au Directeur de course chargé de la publicité sur les voitures**

-Roland HERMELINE/ 37789

**Adjoints à la direction de Course**

- François GROUD / 8035 - Grille

- Philippe LERREDE / 8465- Grille

- Roland HERMELINE / 37789- Grille

-Alain OVIEVE /196080 - Dépannage

- Nathalie TOLLEMER / 25930 – PC

-Serge ILLIEN /36268 –Arrivée

-Michel JEANVRAIN /134502-Arrivée

- Patrick HERLIN / 9316

**Secrétariat Direction de Course**

- Nicolas FLEURY CHAUMET / 181088

**Juge de Faits**

- Christian MARTIN / 35423

- Cris FROGET / 6578

-Serge LETULLE /8119

**Chargés des relations avec les concurrents**

- Marie JEANNERET / 218564

- Catherine lunel / 20740

- Virginie LENGLINE / 192460

**Responsable Pré – grille**

-Patrick HERLIN /9316

- Jean-Paul OLLITRAULT / 6694

- Michel QUESNE / 7916

- Patrice QUESNE / 12538

**Commissaire Technique Responsable. Délégué FFSA**

- Jean marc PEYRICHOU /21124

**Commissaire Technique Adjoint et responsable Coupe Twingo**

- Francis BALLENGHIEN / 1564

**Commissaires Techniques**

- William QUERU / 14922

- Jean-Louis AUBLE / 4592

- Claude LOIR / 64695

- Philippe LEFEVRE / 47599 -Stagiaire

- Pascal BOISSAY / 6464

**Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la Sécurité**

- Jean-Claude LEFORESTIER / 1756

**Responsable de la remise en état du terrain (licence facultative)**

- Eric POLFIET / 237463

**Médecin Chef**

- Fabrice BRION

**Responsable Classement informatique**

- Franck HEBERT /7838

**Responsable du chronométrage**

- Hervé HAREL / 230034

**Chronométrateur :**

- Francis BATAILLE / 1091
- Jean-Loup VALLEE / 3763
- Didier POTET /112692

**Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels**

- Martine LEDORMEUR /219736

16 route de Saint Germain

56410 ERDEVEN

Tél : 06 85 10 19 01

martine.ledormeur@free.fr

**Validation de la liste des Officiels par le Directeur de Course : Dany BOULAY****Secrétaire-de l'épreuve.**

-Patrice BEUVE

**Nombre de postes de commissaires : 5**

**Nombre de commissaires : 24**

**Nombre d'ambulance : 2**

**Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ■ oui**

**Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.**

**Nombre et type d'extincteurs 60 extincteurs au total, 5 par poste 2 à poudre ABC de 9kl et 3 à eaux pulvérisée de 9l le reste à dispositions de la DC et aux Points Incendies**



L'organisateur administratif est : ASACO Pays Normand.

L'organisateur technique est : Jean-Claude LEFORESTIER, Président Association Circuit Sports Mécaniques Lessay - Manche

**1.2. HORAIRES**

|  |   |
|--|---|
| Parution du règlement  | A réception du N° de permis d'organiser                                 |
| Clôture des engagements  | <i>Le samedi 29 Septembre 2018. (Le cachet de la poste faisant foi)</i> |
| Publication de la liste des engagés  | <i>Le mercredi 03 Octobre</i>   |
| Date de de la compétition et lieu  | <i>06 et 07 Octobre 2018, circuit de Lessay</i>                         |
| Réunion de coordination (organisée par le D.C.)  | <i>Vendredi à 16 h 00</i>   |
| Vérifications Administratives et Techniques<br><i>A l'exception de la 1<sup>ère</sup> compétition de la saison</i> | <i>Vendredi de 17h00 à 19h00<br/>Bâtiment administratif</i>             |
| 1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs  | <i>Vendredi à <b>18h00</b></i>  |
| Tirage au sort des ordres de départs de la première manche   | <i>Vendredi à 19h30<br/>Bâtiment administratif</i>                      |
| <b><u>Briefing obligatoire</u></b>   | <b><u>Samedi à 8h00<sup>t</sup></u></b>                                 |
| Horaire des essais, organisés par le Directeur de course   | <i>Samedi de 8h30 à 12h00</i>   |
| Horaire des 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> manches qualificatives  | <i>Samedi à partir de 13h30</i>   |
| Horaire du Warm-up   | <i>Dimanche à partir de 8h00</i>  |

|   |   |
|---|---|
| Horaire des 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> manches qualificatives | Dimanche à partir de 9h00                 |
| Horaire des ½ finales et finales  | Dimanche à partir de 13h45                |
| Affichage des résultats provisoires                                     | Au maximum 15 minutes après chaque finale |
| Remise des prix après la dernière Finale                                | Podium AFOR face au PC                    |
| Fin-l'épreuve   | Maximum à 20h00                           |

L'ordre de passage obligatoire des catégories pour toutes les compétitions sera :

- Division 4
- Division 3
- Formule Promotion
- Super 1600
- SuperCars

Warm up l'ordre de passage sera.

**Super 1600 ; Supercars ; Div. 4 ; Div. 3 ; Formule Promotion.**

### 1.3. VERIFICATIONS

Chaque pilote devra consulter le site internet de l'organisateur [www.rallycross-lessay-manche.com](http://www.rallycross-lessay-manche.com) ou de l'opérateur [www.rallycrossfrance.com](http://www.rallycrossfrance.com), afin de vérifier qu'il figure bien sur la liste des engagés. De même que son heure de convocation aux vérifications administratives lui sera indiqué.

Dans le cas contraire et au plus tard le jeudi 04 Octobre, il devra prendre contact avec le responsable des engagements-au numéro suivant : 06 85 10 19 01 ou 06 08 64 55 38.

Au cas où un concurrent/conducteur serait dans l'incapacité de se présenter le vendredi aux vérifications, il devra justifier son retard et en informer au plus tôt le Directeur de Course. Des vérifications pourront avoir lieu, à titre exceptionnel, le samedi matin après accord exprès du Directeur de Course 06 85 70 99 71 e.mail [ccra.contact@gmail.com](mailto:ccra.contact@gmail.com).

Tout retard aux vérifications sera pénalisé par les amendes prévues à l'article 8 : "PENALITES" de la réglementation générale Rallycross.

#### 1.3.1. Pilotes engagés à l'année

Il appartient à chaque pilote engagé à l'année de se présenter sur chaque compétition aux vérifications administratives muni d'une pièce d'identité pour valider sa présence. Ils se verront remettre une fiche de liaison à déposer dans le ¼ heure aux vérifications techniques.

#### 1.3.2. Pilotes à participation occasionnelle

Les pilotes à participation occasionnelle devront satisfaire aux vérifications administratives et techniques le vendredi 05 Octobre de 17 h à **19 h** au bâtiment administratif

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1 ENGAGEMENTS

#### 3.1.1. Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article **3.1.1 PILOTES ENGAGES A L'ANNEE** de la réglementation Générale Rallycross.

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler **par écrit** son engagement auprès de Martine LEDORMEUR, Tél : 06 85 10 19 01, [martine.ledormeur@free.fr](mailto:martine.ledormeur@free.fr) au plus tard le samedi 29

septembre 2018. Au-delà de cette date, l'engagement sera validé et le montant acquis par l'organisateur.

### **3.1.2. Pour les pilotes occasionnels**

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site de l'opérateur.

Ils devront, après l'avoir convenablement rempli et y avoir joint le chèque correspondant aux droits d'engagements rédigé à l'ordre de : ASACO PAYS NORMAND puis l'adresser à la personne désignée par l'opérateur.

La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au samedi 29 Septembre 2018 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant maximum des droits d'engagement avec la publicité des organisateurs est fixé à :

- 500 € pour les SuperCars et Super 1600
- 500 € pour la Divisions 3
- 500 € pour la Division 4
- 500 € pour la formule de promotion

Pour les pilotes dont l'engagement parviendra au plus tard le mercredi 26 septembre 2018, le montant des droits d'engagement sera ramené à :

- 400 € pour les Supercars et Super 1600,
- 380 € pour la Divisions 3
- 370 € pour la Division 4
- 330 € pour la Formule de Promotion

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler **par écrit** son engagement auprès de Martine LEDORMEUR, Tél : 06 85 10 19 01, martine.ledormeur@free.fr au plus tard le samedi 29 Septembre 2018.

Au-delà de cette date, l'engagement sera validé et le montant acquis par l'organisateur.

Le nombre maximum de partants aux essais est fixé à 140 au total (y compris la Formule de Promotion).

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement et du plan détaillé de la structure (vue de dessus) avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicules.

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur.

### **3.2. EQUIPAGES**

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis, uniquement en Championnat de France Junior et Coupe Twingo R1 Rallycross, mais ils ne marqueront pas de point pour ces Championnat et Coupe.

**3.3** Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe, Coupe de marque et formule de promotion. Ainsi que dans chacune des divisions, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat, la Coupe de France ou la Formule de Promotion.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### **4.1. VOITURES ADMISES**

Sont admises les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par division SuperCars, Super 1600, D3, D4 et Coupe TWINGO R1 RALLYCROSS. Chaque division courant séparément.

### **4.4. NUMEROS DE COURSE**

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

## ARTICLE 5. PUBLICITE

### **Publicité non conforme : refus de départ.**

Le nom des publicités obligatoire et facultative sera publié par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.



## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit de LESSAY. Il est long de 906 m et la largeur est comprise entre 12 m et 16 m. Longueur du tour alternatif 34 m.

N° de classement FFSA du circuit RC Nat 5013150242RCNAT0906 en date du 02/04/2015.

N° d'homologation de la Préfecture (de la MANCHE ) N° 27 / en date du 8 /Avril/2015 (Validité 4 ans).

### 6.4. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé à gauche de l’accès du bâtiment de direction de course, un affichage officiel est situé dans le paddock 2. .

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

## ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché au maximum 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l’heure d’affichage, Sauf dans le cas d’une réclamation ou d’une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.2. PRIX

Les prix suivants seront distribués pour un total de 10 080 € hors formule promotion (Article 10 du règlement du Championnat de France de Rallycross)

### 10.3. COUPES

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque division. Le port de la combinaison est obligatoire.

### 10.4 REMISE DES PRIX

Mise à disposition des prix sur présentation d’une pièce d’identité : 15 minutes après la fin du délai de réclamation au secrétariat du circuit ( Bâtiment Administratif ) pendant 30 minutes. Passé ce délai les prix non réclamés seront envoyés sous 8 jours par courrier ordinaire.

## ARTICLE 11. DIVERS

*Cet article est destiné à donner des indications particulières sur le déroulement de la compétition ou son organisation, sans que la réglementation générale ne puisse être modifiée.*

*Cet article doit comporter toutes les spécificités de votre organisation*

*Par exemple :*

*N° de téléphone et adresse mail de l’organisateur : Jean-Claude LEFORESTIER 06 08 64 55 38 – E-mail [jc.leforestier@wanadoo.fr](mailto:jc.leforestier@wanadoo.fr)*

*de téléphone et adresse mail du responsable presse : Mathieu ANNE 06 60 48 50 16 – E-mail [presse@rallycrossfrance.com](mailto:presse@rallycrossfrance.com)*

*N° de téléphone et adresse mail du responsable de la salle de presse : Idem*

*Les horaires d'ouvertures du parc concurrents :*

- *Jeudi 04 Octobre de 16h00 à 21h 00*
- *Vendredi 05 Octobre de 8h00 à 22h00*
- *Samedi 06 Octobre de 7h00 à 22h00*
- *Dimanche 07 Octobre de 7h00 à 21h00*

*. Aucun véhicule privé ne sera accepté dans le paddock. Strictement interdit de piquer la structure sur la surface goudronnée.*

*Pour l'image et le respect du public, les structures devront être alignées sous contrôle du responsable du paddock.*

*La mise à disposition des entrées pilotes : A l'entrée du circuit accueil officiels et pilotes.*

*Pilote : 1 bracelet*

*Mécano : 2 bracelet*

*Team Manager : 1 bracelet*

*Accompagnateurs : 3 bracelets*

***Important : chaque concurrent est responsable de sa structure et de ses accompagnants. Il devront suivre les consignes des responsables des parc concernant le nombre et l'emplacement des camping-cars et voitures particulières dans les paddocks et parkings.***

*Les actions engagées pour la protection de la nature : Présence obligatoire d'une bâche sous la voiture. Chaque concurrent devra évacuer ses propres déchets qu'il produira (déchets alimentaires, pneus, fut,...). Si des déchets étaient laissés sur place, une facture de 300€ sera envoyée au concurrent avec copie à la FFSA.*

*Restriction de circulation des quads et motos : Les quads sont autorisés uniquement pour les déplacements techniques (exemple : pneumatiques) et le port du casque est obligatoire.*

*Les adresses pour l'Hébergements des pilotes et des accompagnants.*

*Hôtels*

*BRIT HOTEL – Lessay 02 33 45 60 01*

*LE NORMANDY – Lessay 02 33 46 41 11*

*COSITEL – Coutances 02 33 19 15 00*

*LA POCATIERE – Coutances 02 33 45 13 77*

*LE PARVIS – Coutances 02 33 45 13 55*

*LA ROSE DES SABLES – Coutances 02 33 45 01 40*

*IBIS BUDGET – Coutances 08 92 68 40 19*

*LA VILLA JULIA – Agon Coutainville 02 33 76 67 50*

*LES FRESQUES – Agon Coutainville 02 33 47 05 77*

*LA FERME DES MARES – ST Germain sur Ay 02 33 17 01 02*

*Gites*

*[www.booking.com/Lessay-hotels](http://www.booking.com/Lessay-hotels)*